

Pas de frais de dossier
Pas de frais d'agence

VENTES

Devenez propriétaire l'esprit
tranquille avec Hamaris



CHAMARANDES-CHOIGNES

18 rue de la Prairie

A saisir

Logement mitoyen de type 4 (85m²)

RDC : séjour, cuisine et WC ;

A l'étage : salle de bains et 3 chambres donc 2 avec placard ;

Chauffage individuel au gaz

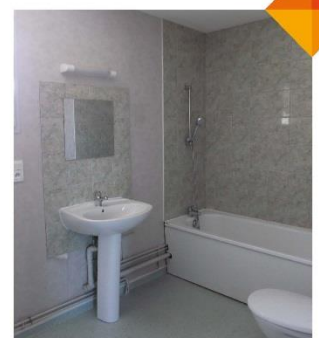
Garage, terrasse et jardin clos

Construction de 2007

D

Classe énergétique :

Estimation taxe foncière 2018 : 421 € (hors frais de gestion)



Prix de vente : à partir de 108 000 €*

*Frais de notaire en sus.

Date de mise en vente : 01/06/2018

Modalités et conditions de vente

- **Pour les visites :** contacter le service vente - **Christine DELALOY**
 - par téléphone au **03.25.02.15.21**
 - par mail : **service.ventes@hamaris.fr**

- **Pour faire acte de candidature**

Le dossier de candidature est téléchargeable depuis le site d'HAMARIS ou peut être obtenu en contactant le service vente. Le dossier de candidature dûment complété doit être envoyé **en recommandé avec accusé de réception** à :

Hamaris - Service Vente
27 rue du Vieux Moulin
B.P. 2059
52902 CHAUMONT CEDEX 9

Vous devrez impérativement faire apparaître sur l'enveloppe la mention :
« Candidature pour l'acquisition du logement 18 rue de la Prairie à CHAMARANDES-CHOIGNES - Ne pas ouvrir avant le 31/07/2018 ».

- **Textes en vigueur**

La vente de logements vacants est réglementée par l'article l'article 443-11 du CCH modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 139 :

« Lorsque l'organisme d'habitations à loyer modéré met en vente un logement vacant, il doit l'offrir en priorité à l'ensemble des locataires de logements lui appartenant dans le département, ainsi qu'aux gardiens d'immeuble qu'il emploie, par voie d'une publicité dont les modalités sont fixées par décret en Conseil d'Etat. A défaut d'acquéreur prioritaire, le logement peut être offert :

— à toute autre personne physique ;

— à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales qui s'engage à mettre ce logement pendant au moins quinze ans à la disposition de personnes défavorisées mentionnées au II de l'article L. 301-1.

Lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement vacant auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 et devenu vacant, soit un logement auparavant acquis par une telle société en application du septième alinéa du présent article et devenu vacant, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement vacant appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 ou acquis par une telle société en application du septième alinéa du présent article, sous peine d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. »

Le candidat devra déclarer, sur l'honneur, ne jamais avoir acquis soit un logement vacant auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 et devenu vacant, soit un logement auparavant acquis par une telle société en application du huitième alinéa du présent article et devenu vacant.

- **Les critères de sélection**

La vente se fera au plus offrant des locataires pendant une durée de 2 mois, avec préférence à celui qui aura remis son offre en premier en cas d'égalité.

En cas d'absence d'offres de locataires de l'Office pendant ce délai, le choix se fera parmi toutes les propositions reçues dans les mêmes conditions. En cas de non réception d'offres pendant ce même délai, la vente se fera ensuite au premier candidat ayant remis une offre acceptable (au moins égale au minimum annoncé dans la publicité).

Toutes les offres reçues entre le 01/06/2018 et le 31/07/2018 seront ouvertes en même temps.